

II - ELECTIONS

II.1 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

DÉLIBÉRATION N° 25-09-588

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X3)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3		
Patrice GARRIGUES	OUI				3		
Yann HÉLARY	OUI				3		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				3		
Annick COUSIN	NON			OUI	0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)							
Jean-Michel FABRE	OUI				2		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)							
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2		
Emmanuel CROS	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)							
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0		
Paul VO VAN	OUI				2		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)							
Martine COUTURIER	OUI				2		
Hervé GILLÉ	OUI				2		
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)							
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2		
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)							
Dominique GONELLA	OUI				2		
Céline SALLES	OUI				2		
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)							
Bernard VERDIER	OUI				2		
Maryse BEYRIE	OUI				2		
Totaux					37	0	0

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		

DÉLIBÉRATION N° 25-09-588

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5,

VU les articles 33 et 34 du règlement intérieur du Comité syndical approuvé par délibération du Comité syndical du 15 septembre 2025,

VU le rapport du président,

VU les candidatures de :

Alain BELLOC (titulaire)	Jean-Louis CAZAUBON (suppléant)
Delphine EYCHENNE (titulaire)	Martine COUTURIER (suppléante)
Patrice GARRIGUES (titulaire)	Emmanuel CROS (suppléant)
Hervé GILLÉ (titulaire)	Henri SABAROT (suppléant)
Paul VO VAN (titulaire)	Thierry SUAUD (suppléant)
Jean-Paul FERRÉ (titulaire)	Jérôme BLASQUEZ (suppléant)
Dominique GONELLA (titulaire)	Céline SALLES (suppléante)
Bernard VERDIER (titulaire)	Maryse BEYRIE (suppléante)

VU les résultats du vote consignés dans le procès-verbal joint à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

La Commission d'Appel d'Offres de l'Établissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens est composée des membres nominativement désignés ci-après :

Membres titulaires :

1. Alain BELLOC
2. Delphine EYCHENNE
3. Patrice GARRIGUES
4. Hervé GILLÉ
5. Paul VO VAN
6. Jean-Paul FERRÉ
7. Dominique GONELLA
8. Bernard VERDIER

Membres suppléants :

1. Jean-Louis CAZAUBON
2. Martine COUTURIER
3. Emmanuel CROS
4. Henri SABAROT
5. Thierry SUAUD
6. Jérôme BLASQUEZ
7. Céline SALLES
8. Maryse BEYRIE

pour siéger à la Commission d'appel d'offres à caractère permanent, compétente pour toutes les procédures de marchés qui ne font pas appel à une commission ou un jury spécifique composé différemment,

DÉLIBÉRATION N° 25-09-588

Le Secrétaire,



Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Michel FABRE

